

NORD ISERE EXPERTISE

Société Anonyme au capital de 125.000 €uros

Siège social : BOURGOIN-JALLIEU (Isère) - 10 B, rue Joseph Cugnot

393 368 964 R.C.S. BOURGOIN-JALLIEU

Greffes du Tribunal de Grande Instance
faisant fonction de

**Tribunal de Commerce de
BOURGOIN JALLIEU (Isère)**

Dépôt de l'acte au greffe N° 1025... du 22/5/07

N° de la société : 33.B.267

A BOURGOIN JALLIEU, le 22/05/07
Le Greffier

EXTRAIT DU

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE

DU 30 MARS 2007



L'an DEUX MILLE SEPT et le TRENTE MARS, à 18 heures,

Les actionnaires de la société "NORD ISERE EXPERTISE", Société Anonyme au capital de 125.000 €uros, divisé en 2.500 actions de 50 €uros chacune, dont le siège est à BOURGOIN-JALLIEU (Isère) - 10 B, rue Joseph Cugnot, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, au siège social, sur convocation faite par le Conseil d'Administration.

Il a été établi une feuille de présence, qui a été émargée par chaque membre de l'Assemblée en entrant en séance, tant en son nom qu'en qualité de mandataire.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Patrick DEVILLARD, en sa qualité de Président du Conseil d'Administration.

Monsieur Bernard PERROUD représentant la société "CGD EXPERTISE ET CONSEIL" et Monsieur Thierry TABARDEL, les deux actionnaires représentant tant par eux-mêmes que comme mandataires le plus grand nombre de voix et acceptant cette fonction, sont appelés comme scrutateurs.

Madame Isabelle REYBOZ est désignée comme secrétaire.

Monsieur Jean-Marc FLORIT, Commissaire aux Comptes titulaire, a été régulièrement convoqué.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau, permet de constater que les actionnaires présents, représentés ou ayant voté par correspondance possèdent plus que le cinquième des actions ayant le droit de vote.

En conséquence, l'Assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- les copies des lettres de convocation adressées aux actionnaires,
- la copie et l'avis de réception de la lettre de convocation du Commissaire aux Comptes,
- la feuille de présence, les pouvoirs des actionnaires représentés, et la liste des actionnaires,
- l'inventaire et les comptes annuels arrêtés au 30 septembre 2006,

(Signature)

- le rapport de gestion établi par le Conseil d'Administration,
- les rapports du Commissaire aux Comptes,
- un exemplaire des statuts de la Société,
- le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux actionnaires ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

-
- Nomination de nouveaux Commissaires aux Comptes titulaire et suppléant en remplacement des Commissaires aux Comptes démissionnaires,
-

Le Président présente à l'Assemblée les comptes de l'exercice écoulé et le rapport de gestion établi par le Conseil d'Administration.

Le Président donne lecture des rapports du Commissaire aux Comptes.

Puis, le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

.....

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale nomme, pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur, soit jusqu'à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 30 septembre 2011 :

- la société "SOFIAL RHONE-ALPES", dont le siège social est à CRAPONNE (Rhône) - 147 bis, avenue Pierre Dumont, en qualité de Commissaire aux Comptes titulaire en remplacement de Monsieur Jean-Marc FLORIT, démissionnaire ;
- Monsieur Xavier BOUSQUET, demeurant professionnellement à CRAPONNE (Rhône) - 5, avenue Edouard Millaud, en qualité de Commissaire aux Comptes suppléant en remplacement Madame Marie MERMILLOD, démissionnaire.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

PD

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

LE PRESIDENT

Patrick DEVILLARD



LA SECRETAIRE

Isabelle REYBOZ

LES SCRUTATEURS

Bernard PERROUD

Thierry TABARDEL

Certifié conforme